

La Réflexion :

Afin d'entretenir un bon niveau d'encadrement dans les clubs, l'IRFBB de Normandie met en place de la formation continue pour les entraîneurs des équipes régionales et nationales.

La revalidation d'un technicien d'un club traduit de sa participation effective et active, selon le niveau de ses obligations, à une ou plusieurs actions de formation inscrites dans l'offre de formation continue pilotée par l'IRFBB : séminaire annuel, matinées ou soirées techniques, Clinic, session en distanciel, module de formation diplômante gérée par la Ligue ou la FFBB, actions sur le PPF, intervention pédagogique à distance et autres.

Les objectifs :

Proximité/ diversité / Flexibilité

Le principe :

En fonction de la catégorie entraînée et du niveau de championnat, l'entraîneur doit des crédits de revalidation.

La règle :

Un crédit de revalidation s'obtient en participant à UNE action de formation. En règle générale, la durée d'une action de formation équivaut à une journée complète, demi-journée ou une soirée, ce qui rapporte 1 crédit de revalidation. Ce crédit de revalidation se fait en priorité sur le territoire normand.

Catalogue d'actions de formation au choix : (en cours de préparation)

- Actions sur le PPF (formation du joueur) : match de ligue de développement sur les pôles espoirs ou sur un TIC U13/CIC et TIS U14/TIP U15.
- Assister/participer à une formation d'arbitres régionale.
- Intervention sur notre DETB, les Brevets fédéraux de votre comité et également sur notre formation professionnelle BPJEPS (sous l'accord de la personne en charge de la formation). Possibilité d'évaluer et de certifier, selon les besoins inhérents à l'activité et selon votre expérience.
- Mise en place de Clinic, journées ou soirées techniques organisées par vous-mêmes dans vos clubs. Vous pouvez vous rassembler avec d'autres entraîneurs (qui ont également besoin de valider des crédits) pour faire une intervention technique sur la matinée ou la soirée.
- Devenir ambassadeur BF / Mise en place d'un Brevet Fédéral, selon la demande dans son club (avoir minimum 8 stagiaires pour ouvrir une formation, se renseigner auprès de l'IRFBB)
- Actions en visio-conférence : management, préparation physique, (interventions à voir avec des collègues en DRAJES : VSS, carte pro, laïcité, colloque citoyenneté)
- Colloque mis en place par l'AFEB ou la FFBB.

- Ouverture à des entraînements avec différentes thématiques sur la Région : intervention par visio ou sur le terrain.
- Toute autre action pouvant apparaître en cours de saison.

Le barème est défini en place avec l'engagement de l'équipe sur le niveau régional.

Les obligations :

Elles sont adaptées à la formule des championnats.

Catégories SENIORS :

- **Catégories U21 – Région** : 1 crédit de formation dû.
- **Niveau R2** : 1 crédit de formation dû.
- **Niveau R3** : 1 crédit de formation dû.
- **Niveau PN** : 2 crédits de formation dus
- **Niveau NM3, NF3, NF2** : 2 crédits de formation dus.

L'inscription :

Elle se fait individuellement pour chaque action de formation par l'intermédiaire du site de la ligue et la plateforme Kalisport.

La formation continue :

Au-delà des obligations à respecter, tout entraîneur intéressé peut s'inscrire librement à d'autres actions de formation de son choix, quel que soit la catégorie et le niveau pour lesquels il intervient dans son club.

Les situations particulières :

– Pour un entraîneur-coach de plusieurs équipes (3 maximum), l'obligation de revalidation ne se cumule pas, celle à prendre en compte est la plus élevée. Exemple : si j'ai une PNM, une équipe U21 et j'aide sur l'équipe RM3, les crédits de revalidation demandés seront sur l'équipe la plus élevée soit la PNM.

Les sanctions :

Il faut avoir revalidé ses crédits avant le 30 mars de l'année en cours.

Dans la mesure où cela ne serait pas réalisé, une pénalité financière sera appliquée :

U21 : 120 euros

Séniors R2-R3 : 120 euros

Séniors PNM-PNF-NM3-NF3-NF2 : 120 euros